

PROCES VERBAL 1/2022



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2022

L'An Deux Mille Vingt et deux le 31 janvier, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur André BERNOS, Maire.

Présents : André BERNOS - Anne-Marie BARRERE - Sylvie CALMEJANE – Latéfa ABANINI - Pierre CANDALOT DIT SECALOT - Annie ETCHEGOYHEN - Bernard HALTY – Régine HANDY -Anne-Marie LABARRERE - Maurice MARTINEZ - Romain PIERRINE - Martine SEMPIETRO - Béatrice ZAGO.

Absente excusée :

Absent excusé avec procuration : Patrick LENDRES (procuration à André BERNOS) et André ETCHEGOIN (procuration à Sylvie CALMEJANE)

Secrétaire de Séance : Anne-Marie BARRERE.

ORDRE DU JOUR

- 1-2022 Procès-verbal d'installation d'un Conseiller Municipal suite à la vacance d'un poste
- 2-2022 Délégation SDEPA et SIEA Porte d'Aspe
- 3-2022 Modification des Statuts : Nouvelle adresse du SIEA Porte d'Aspe
- 4-2022 : Contingent Incendie 2022
- 5-2022 Parc Photovoltaïque des Plouts
- 6-2022 Reboisement
- 7-Orientations Budgétaires 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-23 et R 2121-9, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 Décembre 2021, transmis à l'ensemble des membres, n'a fait l'objet d'aucune remarque. Aucune autre objection n'étant soulevée, le Procès-verbal est adopté à l'unanimité dans la forme et rédaction proposées et il est ainsi procédé à sa signature.

1-2022 PROCÈS-VERBAL D'INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL SUITE À LA VACANCE D'UN POSTE (Commune de 1 000 habitants et plus)

Le Maire rappelle que,

- Par courrier en date du 20 janvier 2022, Monsieur Yves MOITY a démissionné de ses fonctions d'adjoint et de son mandat de conseiller municipal. Cette démission a été adressée dans les formes et conditions requises par la loi et a été définitive à compter du 21 janvier 2022 et accepté par Monsieur Le Préfet

En application de l'article L.270 du Code Electoral, Madame Régine HANDY suivant immédiat sur la liste Municipale dont faisait partie Monsieur Yves MOITY lors des dernières élections municipales du 15 mars 2020, est installée en qualité de conseiller municipal.

Le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du Conseil Municipal.

Nouvelle Composition du Conseil Municipal suite au Conseil Municipal du 31 janvier 2022

1-BERNOS	André	Maire
2-BARRERE	Anne-Marie	Adjointe
3-CALMEJANE	Sylvie	Adjointe
4-LENDRES	Patrick	Conseiller Municipal
5-ZAGO	Béatrice	Conseiller Municipal
6-HALTY	Bernard	Conseiller Municipal
7-ETCHEGOYHEN	Anne-Marie	Conseiller Municipal
8-ETCHEGOIN	André	Conseiller Municipal
9-SEMPIETRO	Martine	Conseiller Municipal

10-CANDALOT-DIT-SECALOT	Pierre	Conseiller Municipal
11-LABARRERE	Anne-Marie	Conseiller Municipal
12-MARTINEZ	Maurice	Conseiller Municipal
13-ABANINI	Latefa	Conseiller Municipal
14-PIERRINE	Romain	Conseiller Municipal
15-HANDY	Régine	Conseiller Municipal
16-DESTRUHAUT	Jean-Claude	Suppléant Conseiller Municipal

Le Conseil Municipal

ADOpte le procès-verbal d'installation d'un conseiller municipal

ADOpte la nouvelle composition du Conseil Municipal

Vote à l'unanimité

2-2022 Délégation SDEPA et SIEA Porte d'Aspe

Monsieur Le Maire expose que suite à la démission de Monsieur Yves MOITY, il est nécessaire de nommer un nouveau représentant de la Commune au SDEPA et au SIEA Porte d'Aspe.

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal

NOMME comme représentant Monsieur BERNOS André au SDEPA

NOMME comme représentant titulaire Monsieur HALTY Bernard et Suppléante Madame Sylvie CALMEJANE au SIEA Porte d'Aspe

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les documents relatifs à cette décision.

Vote à l'unanimité

3-2022 Modification des Statuts : Nouvelle adresse du SIEA Porte d'Aspe

Monsieur Le Maire demande à Madame ZAGO Béatrice d'expliquer au Conseil Municipal la modification des statuts du SIEA Porte d'Aspe. Monsieur Le Maire donne lecture de la modification des statuts du SIEA Porte d'Aspe. Il convient d'entériner le changement d'adresse.

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal

ADOpte la modification des statuts.

ENTÉRINE le changement d'adresse du SIEA Porte d'Aspe.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes administratifs relatifs à ce dossier.

Vote à l'unanimité

4-2022 : Contingent Incendie 2022

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier concernant la participation de la Commune

d'AGNOS au Contingent Incendie 2022 d'un montant de 18 226,28 €uros.

Le Conseil Municipal

DEMANDE le paiement en trois échéances :

- 1ère échéance —> 6 075,00 €

- 2ème échéance —> 6 075,00 €

- 3ème échéance —> 6 076,28 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes administratifs et financiers

Vote à l'unanimité

5-2022 Parc Photovoltaïque des Plouts

Suite au projet solaire ENGIE PV AGNOS (filiale d'ENGIE GREEN) sur la parcelle du Plouts,
Suite à la non-sélection du projet solaire du mois de Novembre 2021 à la CRE,
Il convient de délibéré favorablement à la baisse de la redevance locative en phase exploitation de 2 500 €uros/ha loué/an à 2 000 €uros/ha loué/an.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal

ACCEPTÉ la baisse de la redevance locative.

FIXE La redevance locative à 2 000 €/ha loué/an.

DEMANDE un avenant à la promesse de bail correspondant.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant au bail correspondant à la décision du Conseil Municipal sur la redevance

Vote à l'unanimité

6-2022 Reboisement

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de poursuivre le reboisement des fougères de Labaig. Une première démarche a été effectuée auprès de l'ONF. Afin de réaliser le projet de reboisement dans le cadre du plan relance de l'ETAT, il convient d'établir un cahier des charges avec l'aide de l'ONF et des services de l'ETAT. Monsieur Le maire rencontrera madame La Sous-Préfète d'OLORON Ste Marie à ce sujet.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal

DECIDE le reboisement de la fougère de Labaig

SOLLICITE l'intervention de l'ONF et des Services d'ETAT pour établir un dossier

SOLLICITE une subvention pour réaliser le projet de reboisement

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les actes administratifs, techniques et financiers pour la réalisation du projet

Vote à l'unanimité

7-Orientations Budgétaires 2022

Monsieur Le maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de définir les orientations budgétaires de l'exercice 2022.

- Programme Voirie Réhabilitation de la voirie Chemin de la Colline
- Nettoyage au lamier par l'entreprise Forcade sur la rue de Lou Paris à hauteur de la propriété Jamois et vers l'aéromodélisme
- Réhabilitation en peinture du pont sur la Mielle
- Passerelle de l'arboretum
- Réparation du camion de la Commune
- Vérification et réparation des ponts de la Commune avec le service de la DDTM dans le programme ouvrage d'art.

Ces orientations budgétaires seront programmées uniquement si nos recettes budgétaires le permettent et dans le cadre de la non augmentation des taxes communales.

Vote à l'unanimité

Fin de séance du Conseil Municipal à 21h50.

La Secrétaire de Séance :

Anne-Marie BARRERE

- **1-2022 Procès-verbal d'installation d'un Conseiller Municipal suite à la vacance d'un poste**
- **2-2022 Délégation SDEPA et SIEA Porte d'Aspe**
- **3-2022 Modification des Statuts : Nouvelle adresse du SIEA Porte d'Aspe**
- **4-2022 : Contingent Incendie 2022**
- **5-2022 Parc Photovoltaïque des Plouts**
- **6-2022 Reboisement**
- **7-Orientations Budgétaires 2022**

Arrêté le présent Procès-Verbal du Conseil Municipal du 31 janvier 2022 à 7 délibérations.

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 janvier 2022**

Conseillers Municipaux	Signatures	Observations
BERNOS André		
BARRÈRE Anne-Marie		
CALMEJANE Sylvie		
ABANINI Latéfa		
CANDALOT DIT SECALOT Pierre		
ETCHEGOIN André		Procuration à Sylvie CALMEJANE
ETCHEGOYHEN Annie		
HALTY Bernard		
LABARRÈRE Anne-Marie		
LENDRES Patrick		(Procuration à BERNOS André)
MARTINEZ Maurice		
PIERRINE Romain		
SEMPIETRO Martine		
ZAGO Béatrice		
HANDY Régine		